# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2021

### PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 55

présenté par

M. Lagarde, M. Zumkeller, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer et Mme Thill

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Avant le dernier alinéa de l'article 3 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les bulletins blancs entrent en compte pour la détermination des suffrages exprimés et il en est fait mention dans les résultats des scrutins. La loi détermine les conditions dans lesquelles l'insuffisante expression du corps électoral entraîne l'invalidation d'une élection. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à reconnaître le vote blanc dans le décompte des suffrages exprimés pour mieux tenir compte de la participation des citoyens aux élections.